Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212203319-20251203-2025_11_20_007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-TRÉPHINE

Séance ordinaire du 20 novembre 2025

Le 20 novembre 2025 à 19h, le Conseil Municipal de Sainte-Tréphine, légalement convoqué le 17 novembre 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges GALARDON, Maire.

Présents : GALARDON Georges, LE DREFF Richard, LE PAVEC Guy, LE SCEL Josiane, TRUBUIL Lydie, GOÏC Marie-Jeanne ; LEVRIER Isabelle ; MAHE Patrick, LE PAGE Pierrick
Excusée : GOUAR Martine ; RUMIN Christelle (pouvoir à M. Georges GALARDON)
Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

Nombre de membres :

- Pour : 10 - Contre : 0

DÉLIBÉRATION 2025-11-20-007
Budget principal
-Décision Modificative n°3-

Monsieur le Maire rappelle que dans séance du 10 septembre 2025, le Conseil Municipal a constaté une provision de 1099.34 euros pour créances douteuses.
Il propose la décision modificative suivante :

	Avant DM		DM		Après DM	
	C/60622	1500.00	C/60622	-100.00	C/60622	1400.00
	C/6541	1000.00	C/6541	-1000.00	C/6541	0.00
	C/681	0.00	C/681	+1100.00	C/681	1100.00
TOTAL		2500 .00		0.00		2500.00

A l'unanimité des membres présents,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la décision modificative proposé ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les documents s'y référant.

La secrétaire de séance,
Josiane LE SCEL

Le Maire,
Georges GALARDON

Transmise à la préfecture le : 03/12/2025
Certifié exécutoire le : 03/12/2025